

Cela suffit !

Encore une fois, les côtes atlantiques sont souillées par une marée noire. Après l'Erika en décembre 1999, c'est aujourd'hui " Le Prestige ", navire à simple coque, âgé de 26 ans, qui déverse, hors de ses flancs, ses 77000 tonnes d'hydrocarbures au large de La Galice provoquant une nouvelle catastrophe écologique d'envergure.

Toutes les leçons de l'Erika ont-elles été tirées ?

Oui, si l'on pense au renforcement de la réglementation européenne qui a été adoptée depuis presque deux ans : renforcement des contrôles dans les ports, renforcement du contrôle des activités des sociétés de classification, élimination des pétroliers à simple coque.

Non, si l'on regarde le calendrier prévu : entrée en vigueur des directives en juillet 2003 après transposition dans le droit interne de tous les Etats membres, interdiction des pétroliers à simple coque dans les eaux communautaires au plus tard en 2015, présence obligatoire de boîtes noires sur les navires à partir de 2007, publication de la liste noire en janvier 2003 ?

Oui, si on constate que l'agence européenne sur la sécurité maritime a été instituée au mois de juin dernier par une directive qui est entrée en vigueur au mois d'août dernier, que la procédure de recrutement de son directeur est lancée.

Non, si l'on regarde les difficultés de mise en œuvre de cette agence qui ne sera opérationnelle qu'à mi 2003 et dont on ne connaît toujours pas l'implantation finale du siège, les Etats membres de l'Union européenne n'arrivant toujours pas à se mettre d'accord.

Oui, si l'on pense que la notion de " port refuge " a été établie avec l'obligation d'accueillir les navires en détresse.

Non, si l'on pense que l'application de ce principe sera difficile : quel port accepterait aujourd'hui d'accueillir " Le Prestige " ?

Oui, si l'on pense à l'amélioration des régimes de responsabilités ! Mais qu'en est-il lorsque le flou règne tant sur le pavillon du navire que sur la nationalité de ses propriétaires et de ses affréteurs ?

On le voit encore aujourd'hui, les Etats membres de l'Union européenne doivent faire preuve de réalisme par une adoption rapide de tous ces textes pour qu'enfin on puisse dire : " plus jamais cela !! "
".

Bernard Poignant
Député européen

Quimper, le 19 novembre 2002